



BUDDLEJA DAVIDII

Noms communs : Buddléia, Arbre aux papillons

Catégorie : FLORE

Famille : *Buddlejaceae*

Milieu : Berges des cours d'eau

Origine géographique : Chine

Nom anglais : Butterfly bush

Auteur : Franchet, 1887

Introduction en France : Métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

L'arrachage manuel des jeunes pousses ou arbustes est considéré comme la méthode la plus efficace pour gérer le buddléia. L'utilisation d'un treuil ou la réalisation d'un tronçonnage suivi d'un dessouchage permet de compléter la méthode manuelle sur des sujets dont le tronc et le système racinaire sont plus développés. Prévoir au moins un passage de suivi les trois années suivant la première intervention pour contrôler qu'il n'y a pas de rejets, et les arracher le cas échéant. Les perturbations du milieu occasionnées par l'arrachage et le dessouchage/tronçonnage des jeunes pousses ou des arbustes de Buddléia favorisent leur reprise. La plantation d'espèces indigènes adaptées au biotope est donc préconisée afin de limiter la repousse des arbustes.

La coupe mécanique des inflorescences, réalisée immédiatement après la floraison et avant la formation de graines (entre juin et octobre) peut également être réalisée sur des petites surfaces. Elle permet d'empêcher la formation de graines et par conséquent de limiter la dissémination de l'espèce. Il s'agit d'une technique préventive, à coupler avec une technique curative (arrachage, coupe).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Le Buddléia a été introduit délibérément pour l'ornement en France par le père David, en 1869. Les premiers envois de graine arrivent en 1893 et la plante commence à être largement cultivée à partir de 1916. Il existe plus de 90 cultivars sélectionnés depuis les années 1920 (Fried 2012 ; FCBN 2010).

Le buddléia peut former rapidement des peuplements monospécifiques denses qui peuvent exclure localement d'autres espèces. Il pose un réel problème dans certaines ripisylves (blocage de la régénération naturelle dans les forêts riveraines, concurrence avec les formations pionnières à saules et peupliers, risque de disparition d'espèces endémiques de lits de torrents par modification du milieu et compétition) (Fried 2012 ; FCBN, 2010).

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 26/04/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

[Contrôle du Buddleia du père David dans une thuriféraire d'intérêt communautaire, par coupe et brûlage des souches \(Haute-Garonne\)FCBN](#)

[FCEN](#)

[Onema Nord-Est](#)

[CBN Bailleul](#)

[CCEaulnvMed](#)

[Plantes exotiques envahissantes de Midi-Pyrénées](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[GB NNSSDommanget, F., Jaunatre, R., Evette, A., Douce, P., Jacob, F. et Huyghe, G. 2021. Prévenir et gérer l'invasion par le Buddleia, *Revue Science Eaux & Territoires*, article hors-série, 6 p.](#)

[Fiche technique sur la gestion du Buddléia sur le terri de Bayemont, Belgique](#)

UICN France. 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 1 : connaissances et recommandations générales. Paris, France, 40 pp.

UICN France. 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : identifier et gérer les principales espèces. Paris, France, 96 pp.

Espèce non réglementée.

CITATION

GT IBMA. 2016. *Buddleja davidii*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

